

Le 8 avril 2020

**LETTRE PAR COURRIEL
CHÈQUE PAR POSTE**

Me André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.
800, rue du Square Victoria
Bureau 3700
C.P. 242 Succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019 – Phase 2
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Cher confrère,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport, en suivi de notre récente discussion et en raison de la situation actuelle (COVID-19), vous fera parvenir directement la semaine prochaine par la poste un chèque au montant de 6 000,00 \$ (Volet – Taux de pertes), taxes incluses, en paiement des frais de participation de votre cliente Nalcor Energy Marketing Corporation et Newfoundland and Labrador Hydro dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2020-028 rendue par la Régie de l'énergie le 6 mars 2020.

Veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)